



Annexe 8 – Recommandation 10.6 : proposition de programme de travail pour le biennium 2018-2019

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées [...] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines. » ;

Rappelant l'article 12, paragraphe 2 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « [les Parties] encouragent et favorisent :

- a) *les programmes de recherche, nationaux et internationaux, visant à permettre le suivi scientifique des dispositions [de l'Accord Pelagos] ;*
- b) *les campagnes de sensibilisation auprès des professionnels et autres usagers de la mer et des organisations non gouvernementales [...] » ;*

Rappelant l'article 10 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « Les Parties se concertent en vue d'harmoniser autant que possible les mesures établies en application des articles [1 à 9 de l'Accord Pelagos] » ;

Rappelant l'article 11 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « Sans préjudice des dispositions pertinentes du droit international et le cas échéant de la réglementation de la Communauté Européenne, les dispositions [établies aux articles 1 à 10 de l'Accord Pelagos] n'affectent pas le droit des Parties d'établir des mesures nationales plus strictes. » ;

Rappelant l'article 14, paragraphe 1 de l'Accord Pelagos, qui stipule notamment que « dans la partie du sanctuaire située dans les eaux placées sous sa souveraineté, chacun des Etats Parties [à l'Accord Pelagos] est compétent pour assurer l'application des dispositions y prévues » ;

Sur la base :

- du Plan de gestion 2016-2022 annexé à la résolution 6.1 de l'Accord Pelagos adoptée lors de la sixième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;
- des propositions formulées par le Secrétariat permanent en consultation avec les Secrétariats des Accords ACCOBAMS et RAMOGE,

1. *prend note* du bilan provisoire des activités menées au cours de l'année deux-mille-dix-sept ;
2. *recommande* aux Parties la proposition de programme de travail pour le biennium 2018-2019 reportée en appendice, sans préjudice de la mise en place d'actions de conservation déjà existantes ;
et en particulier, *recommande* aux Parties :
 - le maintien du projet « Dauphins sans frontière » dans sa forme initiale et la recherche, à charge du porteur du projet, du financement complémentaire nécessaire ;
 - la participation de l'Accord Pelagos, en tant qu'observateur, au forum de la CGPM intitulé « *Forum in Fisheries Science in the Mediterranean and the Black Sea* » ;
 - la participation de l'Accord Pelagos à la campagne d'exploration des fonds sous-marins conduite par l'Accord RAMOGE, à travers, par exemple, l'accueil à bord de deux scientifiques pour effectuer des observations visuelles et acoustiques de mammifères marins ;
 - le renforcement de la coopération entre les Sanctuaires Pelagos et AGOA, dans la mesure où cette coopération ne nécessite pas de fonds spécifiques à charge de l'Accord Pelagos ;
3. *recommande* aux Parties de porter un soutien aux activités du programme de travail par des contributions financières et en nature ;
4. *recommande* aux Parties de communiquer régulièrement au Secrétariat permanent et au Comité scientifique et technique tous les projets et les activités mis en place dans le cadre de la proposition de programme de travail ;
5. *invite* le Secrétariat permanent à poursuivre sa coopération et à développer des activités avec les Secrétariats des autres organisations pertinentes, tels que l'Accord RAMOGE, l'ACCOBAMS, le CAR/ASP, la CGPM, etc. ;
6. *décide* de la création d'un groupe de travail pour établir une proposition de procédure d'identification des priorités de recherche à présenter lors du onzième Comité scientifique et technique prévu en deux-mille-dix-huit ;
7. *invite* le Secrétariat permanent à soumettre la présente recommandation à l'approbation des Parties à l'Accord Pelagos.

Appendice – Proposition de programme de travail pour le biennium 2018-2019

#	Intitulé de l'action	Lien avec les documents de l'Accord	Produits / Résultats attendus	Budget	Leader	Partenaires (à titre indicatif)	Echéance
PARTIE 1 – CONNAISSANCE DE L'ECOSYSTEME, DES ESPECES ET DES ACTIVITES							
1.1 – Causes de la perte et de la dégradation d'habitat							
1.1.1 – Pollution physico-chimique due aux activités anthropiques							
1	Lancer et suivre le projet sur les pollutions chimiques et biologiques d'origine terrestre sélectionné dans le cadre de l'appel à projets 2017	Texte Accord (art. 5, 6 et 12), PDG (actions 1, 2, 3 et 4)	Note de suivi	83 300 € (sur reliquats)	SP, CST, PFNx	Organisation porteuse du projet et partenaires, organisations gouvernementales internationales dont ACCOBAMS et RAMOGE	2018-2019
1.1.2 – Extractions minières / hydrocarbures							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.3 – Construction d'infrastructures							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.4 – Biomasse							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.5 – Pollution acoustique							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.6 – Changements climatiques							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.2 – Abondance et distribution des espèces							
2	Suivre le projet « Dauphins sans frontière » sur le grand dauphin	Texte Accord (art. 5 et 12), PDG (action 13)	Note de suivi	Cf. reliquats 2017	SP, CST, PFNx	Tethys Research Institute, GIS3M, Fondazione Acquario di Genova, CETUS, Université de Sassari, FPA2	2018-2019
3	Prendre part aux explorations des fonds sous-marins conduites par l'Accord RAMOGE (accueil à bord de chercheurs pour des observations visuelles des mammifères marins et, si possible, des suivis acoustiques)	Texte Accord (art. 5 et 12), PDG (actions 13 et 16)	Rapport	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP, RAMOGE	Septembre 2018
4	Analyser les résultats de l'ACCOBAMS Survey Initiative obtenus pour le Sanctuaire et établir des éventuelles propositions	Texte Accord (art. 5 et 12), PDG (actions 13, 14)	Note avec éventuelles propositions	Budget de fonctionnement	CST	SP, ACCOBAMS	2019
1.3 – Activités anthropiques							
1.3.1 – Pêche professionnelle et aquaculture							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.3.2 – Trafic maritime commercial							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.4 – Stress toxicologique et impact des déchets marins							
5	Lancer et suivre le projet sur les pollutions dues aux plastiques (dont les micro plastiques) et filets fantômes, sélectionné dans le cadre de l'appel à projets 2017	Texte Accord (art. 5, 6, 7 et 12), PDG (actions 24 et 25)	Note de suivi	83 300 € (sur reliquats)	SP, CST, PFNx	Organisation porteuse du projet et partenaires, organisations gouvernementales internationales	2018-2019

						dont ACCOBAMS et RAMOGE	
6	Prendre part, en tant que partenaire, à l'atelier ACCOBAMS/CBI/ECS/ASCOBANS sur les déchets marins et les échouages de cétacés, organisé dans le cadre de la conférence annuelle de l'ECS	Texte Accord (art. 5 et 6), PDG (actions 23, 24 et 44)	Compte-rendu	Budget de fonctionnement	SP	CST, ACCOBAMS, CBI, ECS, ASCOBANS	Avril 2018
1.5 – Sanctuaire							
7	Etablir une procédure pour la mise à jour régulière des priorités de recherche	Texte Accord (art. 5 et 12), PDG (action 26)	Procédure	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP, partenaires	CST11 (2018)
8	Sur la base de la procédure établie et des données recueillies, mettre à jour le bilan de l'existant et établir les nouvelles priorités de recherche et des critères de mise à jour périodique de ces priorités	Texte Accord (art. 5 et 12), PDG (action 26)	Mise à jour du bilan de l'existant et nouvelles priorités de recherche	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP, partenaires	CST12 (2019)
PARTIE 2 – PREVENTION ET ATTENUATION DES IMPACTS ET DES PRESSIONS ANTHROPIQUES, ET GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE							
2.1 – Activités anthropiques ayant un impact sur les individus (à court terme) et des effets à moyen-long termes sur les populations du Sanctuaire							
2.1.1 – Embarcations / navigation (whale watching)							
9	Poursuivre la promotion de la labellisation des opérateurs de <i>whale watching</i> en mettant l'accent sur le label HQWW ®	Texte Accord (art. 8), PDG (action 29)	Renforcement du partenariat avec les opérateurs labellisés dans le Sanctuaire	Budget de fonctionnement	SP	Parties, ACCOBAMS, partenaires HQWW ® (Souffleurs d'Ecume, AMPN)	2018-2019
2.1.2 – Embarcations / navigation (collisions)							
10	Lancer et suivre le projet sur la réduction des collisions entre les navires et les grands cétacés sélectionné dans le cadre de l'appel à projets 2017	Texte Accord (art. 5), PDG (action 32)	Note de suivi	83 300 € (sur reliquats)	SP, CST, PFN _x	Organisation porteuse du projet et partenaires, ACCOBAMS, armateurs	2018-2019
11	Poursuivre la promotion des systèmes de prévention des collisions entre les navires et les grands cétacés et organiser en 2018 l'atelier sur les collisions entre les navires et les grands cétacés (action initialement prévue en 2017)	Texte Accord (art. 12), PDG (action 32)	Sensibilisation accrue des acteurs pertinents	Cf. reliquats 2017	SP	Parties, partenaires (ACCOBAMS, etc.), armateurs	2018
12	Poursuivre l'encouragement du rapportage dans la base de données de la CBI des événements de collision qui se sont vérifiés dans le Sanctuaire Pelagos (y compris ceux évités)	Texte Accord (art. 12), PDG (action 30)	Communication / promotion de la base de données de la CBI	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CBI, ACCOBAMS, responsables nécropsie ou commandants	2018-2019
2.1.3 – Embarcations / navigation (dérangement en général)							
-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.4 – Acoustique							
-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.5 – Interactions avec la pêche							
13	Prendre part, en tant qu'observateur, à l'atelier de la CGPM « <i>Forum on Fisheries Science in the Mediterranean and Black Sea</i> »	Texte Accord (art. 7), PDG (action 38)	Compte-rendu	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, CGPM	Fin 2018
2.1.6 – Extractions minières / hydrocarbures							
-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.7 – Construction d'infrastructures							

-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.8 – Biomasse							
-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.9 – Sanctuaire							
14	Harmoniser autant que possible les mesures nationales prises dans le cadre de l'Accord	Texte Accord (art. 10), PDG (action 26)	Harmonisation des mesures	Fonds nationaux	Parties	SP, CST	2018-2019
2.2 – Situations d'urgence							
-	-	-	-	-	-	-	-
PARTIE 3 – COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET IMPLICATION DU PUBLIC ET DES ACTEURS DU MILIEU							
15	Etudier les synergies entre les mesures de gestion et de protection des mammifères marins et des autres espèces	PDG (action 41)	Note	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP ACCOBAMS, RAMOGE, CAR/ASP, CGPM, etc.	2018-2019
16	Assurer la liaison et faciliter la coopération entre les Parties, et entre celles-ci et les organisations internationales pertinentes, gouvernementales et non gouvernementales et assurer la représentation de l'Accord dans les organisations pertinentes pour en assurer son rayonnement	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs, PDG (action 54)	Partenariats avec les organisations internationales pertinentes	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST	2018-2019
17	Développer des partenariats avec les AMP / Parcs Naturels situés dans le Sanctuaire et avec les Sanctuaires de mammifères marins situés au-delà (page internet dédiée à leurs activités liées aux mammifères marins, invitation systématique des représentants des AMP / Parcs naturels aux réunions institutionnelles de l'Accord, etc.)	Texte Accord (art. 12), PDG (action 53)	Partenariats avec toutes les AMP / Parc naturels situés dans le Sanctuaire et avec les Sanctuaires de mammifères marins situés au-delà	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, partenaires (Agence française pour la biodiversité, MAATM, Direction de l'environnement de Monaco, CAR/ASP, Sanctuaire AGOA, etc.)	2018-2019
18	Poursuivre la promotion de la Charte de partenariat avec les communes et réviser la Charte au moyen d'un bilan de cette dernière (réflexion sur l'ajout des Aires marines éducatives, possibilité de signature de la Charte pour les intercommunalités, apposition sur la Charte des trois signataires : commune, autorité nationale, représentant de l'Accord Pelagos)	Texte Accord (art. 12), PDG (actions 50 et 56)	Renforcement du partenariat avec les communes du Sanctuaire	Fonds nationaux	Parties	SP, RAMOGE	2018-2019
19	Soutenir des formations liées aux mammifères marins et à leurs habitats	Texte Accord (art. 12), PDG (action 49)	Soutien aux formations	Fonds nationaux	Parties	SP, ACCOBAMS, partenaires (communes signataires, partenaires HQWW®, etc.)	2018-2019
20	Créer de nouveaux supports de communication avec le support du groupe de travail (poster, film, newsletter, etc.) et poursuivre le développement d'une plateforme de communication externe (site internet, réseaux sociaux, e-mailing, bulletins de liaison, conférences, participations aux actions de sensibilisation, etc.)	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs, PDG (action 51)	Nouveaux supports de communication et plateforme de communication interne renforcée répondant aux besoins des Parties	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, partenaires (communes signataires, AMP/Parcs naturels inclus dans le Sanctuaire, partenaires HQWW®, etc.)	2018-2019
21	Organiser un événement médiatique pour le 20 ^{ème} anniversaire de la date de signature de l'Accord Pelagos	Texte Accord (art. 12), PDG (51)	Evènement médiatique	Sur éventuelle contribution	SP	Parties, CST, partenaires	2019

				volontaire			
PARTIE 4 – GOUVERNANCE DE L'ACCORD, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL							
22	Ouvrir le poste du Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos en vue d'un recrutement en janvier 2019 et renouveler ou ouvrir le poste d'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif en vue d'un recrutement en septembre 2019	Texte Accord (art. 12), PDG (action 52)	Secrétaire exécutif recruté au 01/01/2019 et Adjoint au Secrétaire exécutif renouvelé ou recruté au 26/09/2019	Budget de fonctionnement	Parties / PFNx	CST	2018
23	Organiser les réunions de l'Accord : <ul style="list-style-type: none"> – réunion annuelle des Points focaux nationaux avant la fin du 1^{er} trimestre pour approbation du compte rendu annuel des activités et des dépenses ; – 11^{ème} Comité scientifique et technique (2018) ; – réunion des Points focaux nationaux en fin d'année 2018 pour la nomination du Secrétaire exécutif ; – 12^{ème} Comité scientifique et technique (2019) ; – 8^{ème} Réunion des Parties en septembre 2019 ; – réunions extraordinaires éventuelles et réunions préparatoires des groupes de travail et du Comité scientifique et technique 	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs, PDG (action 52)	Comptes rendus de réunion	Budget de fonctionnement	SP	CST	2018-2019
24	Informier régulièrement le SP et encourager les administrations à informer le SP, des activités locales, régionales et nationales relatives aux mammifères marins	Texte Accord (art. 5, 12 et 13), PDG (action 52)	Transmission systématique de l'information au SP	Fonds nationaux	Parties	Administrations	2018-2019
25	Poursuivre le développement de la plateforme de communication interne (espace privé sur le site internet, e-mailing, participation aux réunions des Comités nationaux de pilotage, etc.)	Texte Accord (art. 5, 12 et 13), Règlements intérieurs, PDG (action 52)	Plateforme de communication interne renforcée	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, partenaires	2018-2019
26	Poursuivre la mise à jour régulière des bases de données de l'Accord en fonction des informations reçues	Texte Accord (art. 5, 12 et 13), PDG (action 52)	Mise à jour des bases de données	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, partenaires	2018-2019
27	Gérer le budget de l'Accord suivant les décisions des Parties et rédiger les comptes rendus annuels des dépenses	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs	Comptes rendus des dépenses	Budget de fonctionnement	SP	Cabinet comptable	2018-2019
28	Rédiger les comptes rendus annuels d'activités	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs, PDG (actions 51 et 52)	Comptes rendus d'activités	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST	2018-2019
29	Suivre et évaluer la réalisation du programme de travail en cours	Texte Accord (art. 12)	Note	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP	2019